



**Exercice 2026**  
**Budget rectificatif n°1**  
**Note de présentation de l'ordonnateur**

Cette note a pour objet de présenter le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026 de la Fondation.

Dans le tableau 2, on retrouve les dépenses et les recettes découpées en AE/CP/RE proposées au vote du Conseil de gestion :

- Les Autorisations d'Engagement (AE) s'élèvent à 992 095€ (+67 155 par rapport au BI 2026)
- Les Crédits de Paiement à hauteur de 1 004 705€ (+79 765 par rapport au BI 2026)
- Les Recettes Encaissées (RE) pour un montant de 512 735€ (+11 000€ par rapport au BI 2026)

#### **LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS :**

Montant des variations d'autorisations d'engagements, de crédits de paiement et de recettes encaissées :

#### **1. Nouvelles recettes (RE) : 11.000€**

- Chaire AGROLAB : 2 000€

Renouvellement de convention avec "AKINAO" 2026-2029. Le montant global du soutien s'élève à 3 000 € sur la durée de la convention, soit 1000€/an. Un besoin immédiat de financement est identifié pour compléter la masse salariale sur l'année 2026. En revanche, les besoins pour les exercices 2027 et 2028 ne sont pas encore déterminés. Par conséquent, l'inscription de cette ressource en masse salariale permettra, le cas échéant, de mobiliser les crédits sur les exercices suivants via le mécanisme de fongibilité asymétrique.

Nouvelle convention avec un nouveau mécène "ANDERMATT" 2026-2029 pour un don 1000€ uniquement en 2026. Le montant des contributions pour les exercices 2027 à 2029 sera défini ultérieurement. Un besoin immédiat de financement est identifié pour l'exercice 2026 afin de compléter la masse salariale.

- Chaire CHACASM : 5 000€

Renouvellement de convention avec "CRCASM" 2026-2029. Le montant global du soutien s'élève à 220 000 € sur la durée de la convention, soit 55 000€/an. En BI 2026, seulement 200 000€ ont été inscrits soit 50000€ par an. Inscription lors du BRI de 20 000€ en recettes et dépenses, soit 5000€ par an. Un besoin immédiat de financement est identifié pour compléter la masse salariale sur l'année 2026. En revanche, les besoins pour les exercices 2027 et 2028 ne sont pas encore déterminés. Par conséquent, l'inscription de cette ressource en masse salariale permettra, le cas échéant, de mobiliser les crédits sur les exercices suivants via le mécanisme de fongibilité asymétrique.

- Chaire CHARSHA : 1 000€

Renouvellement de convention avec "FDGDON 66" 2026-2029. Le montant global du soutien s'élève à 4 000 € sur la durée de la convention, soit 1 000€/an.

- Chaire CHAIDTV : 1 500€

Nouvelle convention dans le cadre de la chaire "Innovation et Durabilité des Territoires Viticoles et Touristiques : convention 2026-2029 avec la SAS GUILAR.

- Recettes propres : 1 500€

Nouvelle recette MGEN- Don de soutien pour la cérémonie de remise des diplômes (500€).  
Nouvelle recette CASDEN- Don de soutien pour la cérémonie de remise des diplômes (500€).  
Nouvelle recette BPS- Don de soutien pour la cérémonie de remise des diplômes (500€).

## **2. Nouvelles dépenses : 67 155€ en AE€ et 79 765€ en CP**

### **2.1 Dépenses de fonctionnement : 105 051€ en AE et 114 805€ en CP**

#### ➤ Chaire AGROLAB : 774€ :

Report Reliquats Crédits Fonctionnement ainsi que frais de gestion non consommés en 2025.  
Renouvellement de convention avec "AKINAO" 2026-2029.  
Nouvelle convention avec un nouveau mécène "ANDERMATT" 2026-2029.

#### ➤ Chaire INCUBES : 16 537€ en AE ; 21 539€ en CP

Report Crédits non consommés en 2025.

#### ➤ Chaire CHACASM : 18 138€ en AE ; 22 301€ en CP

Report des crédits du programme CASM, initialement inscrits en masse salariale et non consommés en 2025, au profit de l'UPVD INCUBES, avec une réouverture en 2026 en section de fonctionnement. Un ajustement du budget de l'opération pluriannuelle est également réalisé au regard des montants conventionnés, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération (recettes = dépenses).  
Report Crédits du programme de financement CASM au profit de la chaire AGROLAB non consommés en 2025.  
Report Crédits du programme de financement CASM au profit de la chaire MOBILITE non consommés en 2025.  
Report + réajustement des reliquats des frais de Gestion de la Fondation.

#### ➤ Chaire CHACLUB : -2 640€

Report des frais de gestion 2025 non consommés  
Régularisation des crédits avancés, pour un montant total de 3 840,30 €, au titre des frais de gestion de la Fondation relatifs à la chaire Insertion Pro et Sharka, engagés lors du séminaire CLUB RSE de décembre 2025, en raison de l'absence de crédits disponibles à cette date (conventions signées en fin d'exercice 2025).

#### ➤ Chaire EAUX : 540€

Report Crédits non consommés en 2025.

#### ➤ Chaire CHAIDTV : 1 500€

Nouvelle convention dans le cadre de la chaire "Innovation et Durabilité des Territoires Viticoles et Touristiques" : convention 2026-2029 avec la SAS GUILAR.

#### ➤ Chaire CHARSHA : 41 688€ en AE ; 42 097€ en CP

Report Crédits non consommés en 2025 pour les frais de fonctionnement de la Chaire ainsi que les frais de gestion.  
Renouvellement de convention avec "FDGDON 66" 2026-2029.  
Régularisation des crédits avancés, pour un montant total de 3 840,30 €, au titre des frais de gestion de la Fondation relatifs à la chaire Insertion Pro et Sharka, engagés lors du séminaire CLUB RSE de

décembre 2025, en raison de l'absence de crédits disponibles à cette date (conventions signées en fin d'exercice 2025).

➤ Chaire CHNARBO€ : 4 054€  
Report Crédits non consommés en 2025

➤ Chaire EGALITE : 13.400€  
Ajustement des écritures de dépenses sur la base du montant total de la convention sur la durée de la chaire, intégrant les reports 2025, afin de fiabiliser les prévisions budgétaires et de garantir l'équilibre recettes/dépenses.

➤ Chaire INCUBES : 16 537€ en AE ; 21 539€ en CP  
Report Crédits non consommés en 2025

➤ Chaire INSPROF : 5 881€  
Ajustement des écritures de dépenses sur la base du montant total de la convention sur la durée de la chaire, intégrant les reports 2025, afin de fiabiliser les prévisions budgétaires et de garantir l'équilibre recettes/dépenses.  
Régularisation des crédits avancés, pour un montant total de 3 840,30 €, au titre des frais de gestion de la Fondation relatifs à la chaire Insertion Pro et Sharka, engagés lors du séminaire CLUB RSE de décembre 2025, en raison de l'absence de crédits disponibles à cette date (conventions signées en fin d'exercice 2025).

➤ Chaire MOBILIT : - 30 000€  
Erreur lors du BI 2026, suppression du programme de financement.  
Réajustement des écritures pour un équilibre recettes+dépenses et ainsi régulariser les frais de gestions qui étaient inscrits en D103

➤ Fondation : 44 500€  
La Fondation souhaite renforcer son engagement en faveur des étudiants en augmentant l'enveloppe dédiée aux aides directes. Cette évolution vise à élargir le nombre de bénéficiaires, notamment dans le cadre des bourses de mobilité et de la formation tout au long de la vie (FTLV). Par ailleurs, la création d'une nouvelle aide dans le cadre d'une « Formation d'excellence » s'inscrit dans cette dynamique, afin de soutenir et valoriser les parcours d'excellence dès l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Augmentation des enveloppes dédiées à la santé étudiante, aux activités associatives, culturelles et sportives (D203), notamment aux dispositifs en faveur des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau, répond à un ajustement budgétaire fondé sur les besoins constatés.

Elle vise à optimiser l'allocation des ressources vers des actions à fort impact sur la réussite étudiante. Cette évolution s'inscrit dans une logique de performance, d'efficacité et de cohérence avec les priorités stratégiques de l'établissement.

Nouvelle recette MGEN- Don de soutien pour la cérémonie de remise des diplômes (500€).

Nouvelle recette CASDEN- Don de soutien pour la cérémonie de remise des diplômes (500€).

Nouvelle recette BPS- Don de soutien pour la cérémonie de remise des diplômes (500€).

## **2.2 Dépenses d'investissement : 2 855€ en CP :**

Augmentation de la ligne d'investissement en CP afin de couvrir une dépense engagée en 2025 (commande d'équipements informatiques), non livrée sur l'exercice, et dont le paiement est intervenu en 2026.

### 2.3 Dépenses de personnel : - 37 896€ en AE/CP :

➤ Chaire AGROLAB : -36 037€ :

Réajustement des écritures en Masse salariale suite erreur en B I2026.

Report Reliquats Crédits Masse Salariale non consommés en 2025.

Renouvellement de convention avec "AKINAO" 2026-2029. Un besoin immédiat de financement est identifié pour compléter la masse salariale sur l'année 2026. En revanche, les besoins pour les exercices 2027 et 2028 ne sont pas encore déterminés. Par conséquent, l'inscription de cette ressource en masse salariale permettra, le cas échéant, de mobiliser les crédits sur les exercices suivants via le mécanisme de fongibilité asymétrique.

Nouvelle convention avec un nouveau mécène "ANDERMATT" 2026-2029. Un besoin immédiat de financement est identifié pour l'exercice 2026 afin de compléter la masse salariale.

➤ Chaire CHACASM : -1 859€

Une erreur d'imputation est intervenue lors du BI 2026, avec l'inscription des crédits de masse salariale de l'incubateur.

Une demande de réimputation est en cours pour les dépenses déjà exécutées au titre des salaires de janvier et février.

### PRINCIPAUX AGREGATS BUDGETAIRES

Le solde budgétaire de la Fondation (différence entre les encaissements et les décaissements) s'établit à -491 970€.

Dépenses	Montants		Recettes	Montants
	AE	CP		
<b>Personnel</b>	333 383,96	333 383,96	512 735	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
			0,00	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement et intervention</b>	654 711,08	664 465,27		Autres financements publics
			512 735,00	Recettes propres
				0 Recettes fléchées **
				0 Financements de l'Etat fléchés
				0 Autres financements publics fléchés
				0 Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>992 095</b>	<b>1 004 705</b>	<b>512 735</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>			<b>491 970</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes\* destinées à des contrats de recherche : personnel/ fonctionnement / investissement

Le Président de la Fondation UPVD  
 Yvan AUGUET


